

Réf: Dossier N° : 48577

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ANKARA CONSTRUCTION »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE, 8è Tranche lot 88, Ilot
8,Résidence DEMBA, 27 BP 1018 ABIDJAN 27

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 12 Avril 2018 reçus par Me EDITH-SYLVIANE COULIBALY, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 13 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ANKARA CONSTRUCTION » .

Objet: Tous travaux BTP ; Génie Civil et Construction ; Commerce général ; Import-export ; La représentation, de quelque manière que ce soit, de toutes personnes, de quelques natures qu'elles soient, ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer, ayant un objet similaire, ainsi que la prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou non, créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe..Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, juridiques, mobilières et immobilières, de quelques natures qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, ou à tous autres objets similaires ou connexes, contribuant directement à sa réalisation, son extension ou son développement

Capital social: 65 000 000 F CFA divisé en Six Mille Cinq Cent (6.500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 6.500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE, 8è Tranche lot 88, Ilot
8,Résidence DEMBA, 27 BP 1018 ABIDJAN 27

COGERANT: Monsieur BULUT HAKAN. Monsieur UNLU GAFARI.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-10488 du 18/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°9764 du 18/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

